



Une nouvelle approche de la prévention dans la fonction publique territoriale

Bernard DRENO, Chef du service Ergonomie et Ingénierie de la Prévention des Risques Professionnels,
CIG petite couronne

Léo MASSEY, Chef du service Prévention, Ville de Villiers sur Marne

Carine JANOT-FORESTIER, Chef de projets – Direction du Développement, OPPBTP

Michel ROULAND, Chargé de mission au Fonds National de Prévention

CONSTATS INITIAUX

- La prévention des risques professionnels est perçue comme un coût pour les employeurs territoriaux.
- Les arguments économiques de la prévention identifiés et/ou mis en avant sont presque exclusivement axés sur la réduction des coûts (liés aux accidents , aux maladies professionnelles, à l'absentéisme, ...), réduction dont on ne peut par définition pas présager.
- Les collectivités engagent de nombreuses actions de prévention et y consacrent des budgets notables, mais sans aborder de manière formalisée la question de leur efficience.
- La conjoncture actuelle peut amener les collectivités à des arbitrages financiers au détriment de la prévention.
- La prévention n'est pas mise en œuvre dans un système organisé et il existe des conflits de logiques entre les différents acteurs et décideurs des collectivités.
- Le lien entre préservation de la santé et performance sociale et économique n'est pas encore pleinement identifié par les employeurs territoriaux.

L'ENJEU

Les acteurs de la prévention doivent donc aujourd'hui :

- objectiver le lien entre la prévention et la performance globale du service public
- mettre en lumière la contribution positive des actions de prévention sur le plan humain, social...et financier
- passer d'une politique d'évitement des coûts à une politique d'espérance de gains
- passer d'une prévention subie et non gérée à une prévention choisie et adaptée.

... et cela dans une approche globale permettant de ne pas réduire la prévention aux seuls aspects comptables.

LE PROJET INITIAL : les grandes lignes

- Dépasser le cadre existant en réalisant des études mettant en avant le lien entre la performance globale de la collectivité et la contribution positive des actions de prévention sur le plan financier.
- Pour cela, établir des méthodes de calcul et des indicateurs pertinents et utilisables permettant de valoriser financièrement les gains de la prévention.
- Accompagner des collectivités pilotes dans la mise en place de la démarche.
- Assurer un retour d'expérience afin de construire et de modéliser une démarche adaptée aux collectivités.
- Communiquer sur la démarche engagée afin de permettre son déploiement et les évolutions nécessaires.

ORGANISATION, ETAPES ET PLANNING

- Constitution d'un groupe projet composé de:
 - 4 ingénieurs prévention du CIG
 - 4 conseillers de prévention des collectivités pilotes
- Mobilisation d'acteurs ressources: FNP, OPPBTP, assureurs, contrôleurs de gestion...
- 3 étapes identifiées:
 - Etude de faisabilité du projet et mise en place de l'organisation nécessaire
 - Mise en œuvre des démarche pilotes
 - Capitalisation, communication et déploiement
- Planification pluriannuelle

ETAPE 1

- Recenser les expériences, rapports d'études, outils, méthodes s'inscrivant dans la finalité du projet (secteur privé, secteur public, national, international)
- Dans ce but : se rapprocher de l'OPPBTB pour une présentation de la démarche « Prévention et Performance » mise en œuvre dans le secteur du BTP, et évaluer la transposabilité dans les collectivités.
- Arrêter le projet et en définir les acteurs et les coopérations utiles (FNP, assureurs, contrôle de gestion...).
- Constituer un fonds documentaire sur la thématique, alimenté tout au long du projet.
- Faire bénéficier le groupe de travail d'une formation généraliste sur la comptabilité publique, la comptabilité analytique et le contrôle de gestion.
- Lancer un appel à projet auprès de collectivités pour mener des démarches pilotes.

ETAPE 2

- Choix de la démarche mise en œuvre par l'OPPBTB.
- Etablissement d'une convention de partenariat avec l'OPPBTB.
- Formation des membres du groupe projet à la méthode d'analyse économique développée par l'OPPBTB (4 ingénieurs du CIG et de 4 conseillers de prévention des collectivités associées à la démarche pilote : Villiers sur Marne, Neuilly sur Seine, Saint-Denis et Antony).
- Réalisation de 4 études (analyses économiques d'actions de prévention).

Prévention et performance économique



Et si prévention rimait aussi avec **PERFORMANCE ECONOMIQUE ?**

➔ Passer d'une logique « d'évitement des pertes » à une logique « d'espérance de gains »



Une étude pour vérifier s'il y a un **LIEN REEL** et **QUANTIFIABLE** entre la prévention et la performance économique ?

- 86 entreprises volontaires
- 180 cas d'actions de prévention étudiés
 - 69 cas ent. < 20 salariés
 - 49 cas ent. de 20 à 50 salariés
 - 62 cas ent. > 50 salariés
- Majorité de métiers couverts
- Cas tous duplicables et transposables pour d'autres métiers
- 3 grandes familles d'actions de prévention étudiées : O, T, H



**Quels
résultats**

Les principaux enseignements



- **L'impact économique de la prévention est mesurable.**
- **La prévention génère des GAINS ECONOMIQUES**
- **Des gains supérieurs aux coûts dans 90% des cas**

**Bilan global des 170 cas : un ratio moyen de 2,34
1 € investi = 2,34 € de gain**

Mêmes les bilans négatifs sont gagnants !



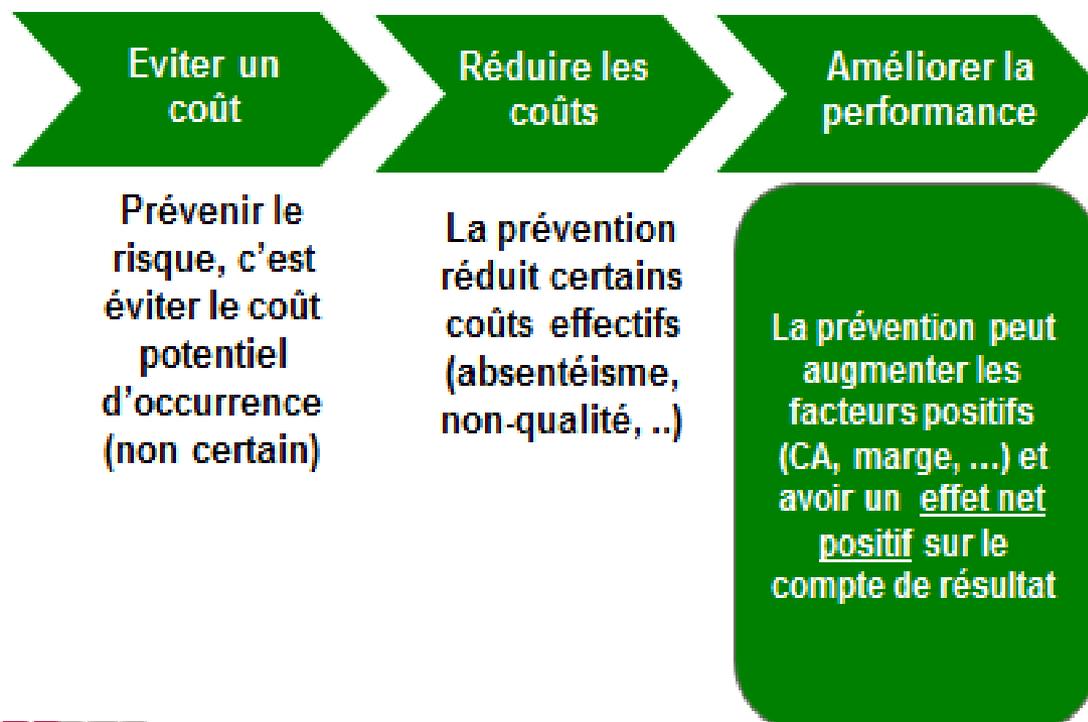
Des coûts supérieurs aux gains dans 10% des cas.

- Rendement moyen de ces actions = 0,66
- Les gains couvrent les deux tiers des dépenses

Lorsque la prévention n'est pas bénéficiaire, elle coûte bien moins que ce que l'on imagine initialement.



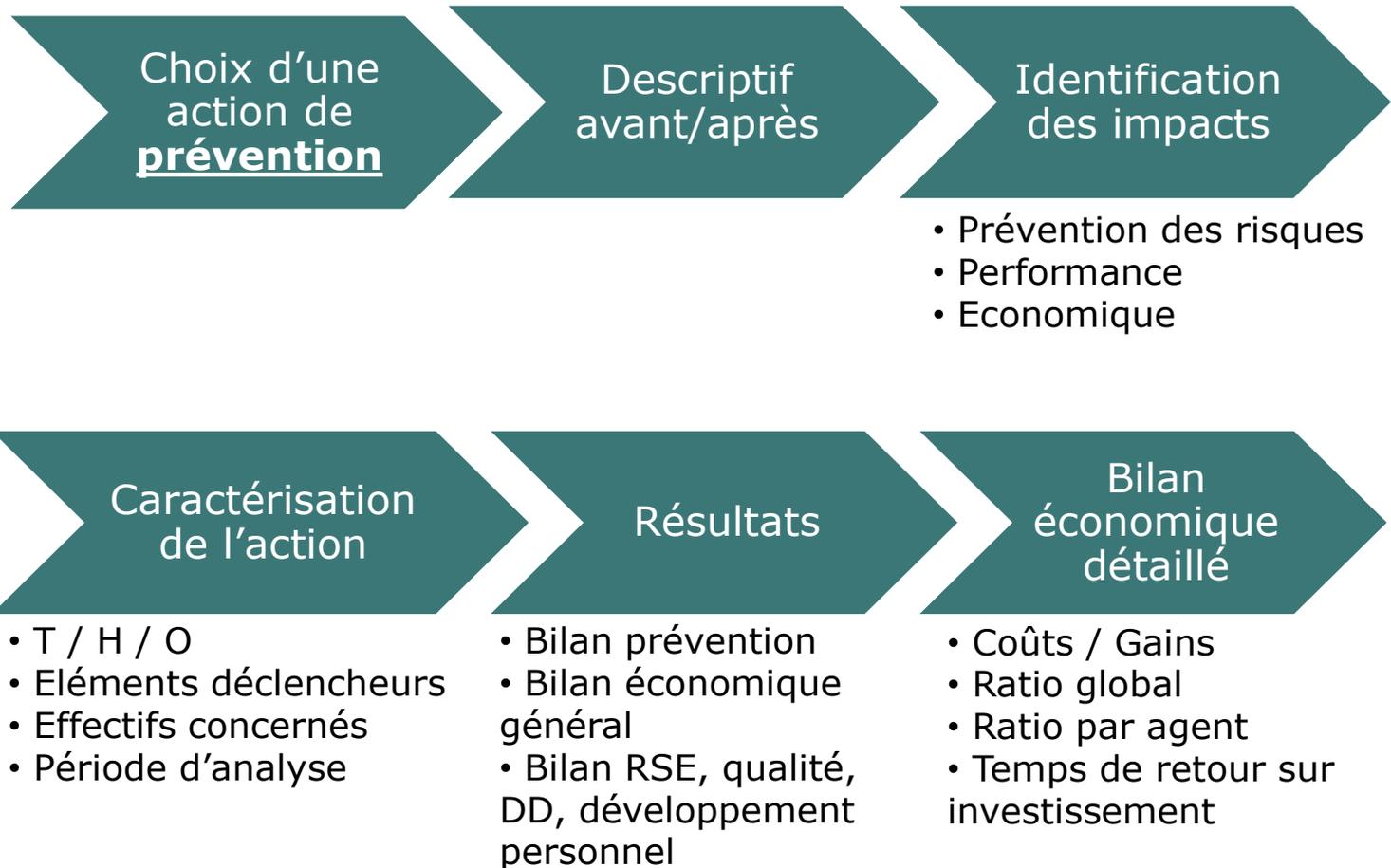
Les enjeux économiques



LES PREMIERES ETUDES

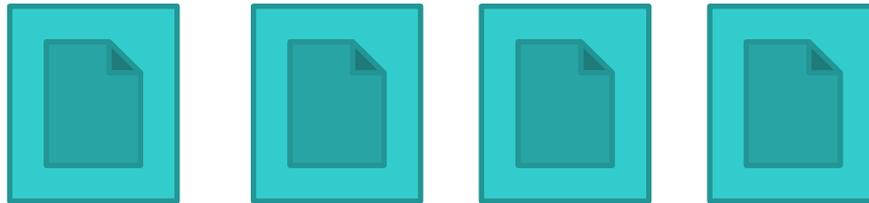
- 4 études de cas réalisées à l'aide de l'outil de l'OPPBTP :
 - Amélioration des conditions d'entretien d'un espace vert
 - Remplacement d'une souffleuse thermique par une souffleuse électrique
 - Remplacement de casques/arceaux anti-bruit par des protecteurs individuels contre le bruit (PICB) moulés
 - Modification de la méthode de nettoyage des locaux des écoles

LA DEMARCHE D'ANALYSE



PRESENTATION SYNTHETIQUE

Présentation synthétique des 4 études de cas



LA POURSUITE DU PROJET

- Communiquer et promouvoir la démarche auprès des employeurs publics et des acteurs de la prévention.
- Créer une culture partagée avec les collectivités (ne plus parler de « coût de la prévention » mais « d'investissement en matière de prévention », y compris pour les EPI et dépenses courantes).
- Analyser les premiers retours d'expériences et poursuivre des études de cas dans des collectivités de la petite couronne en diversifiant les situations de travail et les types de mesures de prévention (OTH).
- Organiser un suivi dans le temps pour obtenir des indicateurs pertinents : nombre d'études de cas réalisées et résultats de ces études (ratios moyens, % actions « rentables », ...).
- Recenser les indicateurs de bénéfice/retour sur investissement de la prévention, **financiers et non financiers** (productivité, qualité du service, satisfaction des usagers, fiabilité des organisations, des matériels, amélioration de la qualité de vie au travail, dégagement de marges de manœuvre opérationnelles, prévention de la pénibilité, maintien dans l'emploi,).
- Développer l'approche de « ratio coûts / bénéfices », voire de retour sur investissement.

ET POURQUOI PAS...

Inscrire la démarche dans le cadre de la **responsabilité sociale des collectivités** et la **qualité de vie au travail**

